



AVIS IMPORTANT

La Fondation RSTR alloue à l'établissement un budget annuel qui se situe entre 730 000 \$ et 1 000 000 \$.

La Fondation reçoit uniquement les demandes qui ont été priorisées par l'établissement, selon le calendrier ci-dessous. Elle se fait un devoir de répondre à chacune d'entre elles.

Si toutefois vous ne recevez pas de confirmation que votre demande a été accordée ou non à la suite de la date de prise de décisions du conseil d'administration de la Fondation RSTR, nous vous invitons à communiquer avec la directrice générale adjointe aux programmes de santé physique généraux et spécialisés et soutien à l'autonomie des personnes âgées et directrice du programme SAPA du CIUSSS MCQ, qui pourra vous faire un suivi sur l'état de votre dossier.

La Fondation RSTR n'est aucunement responsable de la priorisation des demandes de l'établissement qui lui sont déposées.

DÉPÔT DES DEMANDES

PRINTEMPS	DATES
Dépôt des demandes	5 avril 2019
Analyse des demandes reçues à la Fondation RSTR par le comité exécutif et, s'il y a lieu, recommandations au conseil d'administration.	16 mai 2019
Présentation des demandes recommandées au conseil d'administration. Prise de décisions	13 juin 2019

AUTOMNE	DATES
Dépôt des demandes	4 octobre 2019
Analyse des demandes reçues à la Fondation RSTR par le comité exécutif et, s'il y a lieu, recommandations au conseil d'administration	7 novembre 2019
Présentation des demandes recommandées au conseil d'administration Prise de décisions	5 décembre 2019

HIVER	DATES
Dépôt des demandes	6 décembre 2019
Analyse des demandes reçues à la Fondation RSTR par le comité exécutif et, s'il y a lieu, recommandations au conseil d'administration	16 janvier 2020
Présentation des demandes recommandées au conseil d'administration Prise de décisions	20 février 2020

À la suite des décisions prises par le conseil d'administration de la Fondation RSTR, les instances concernées seront avisées si leur demande a été ou non accordée au cours des semaines suivantes.